

RÈGLEMENT DU CONCOURS « Sacrée photo » - ÉDITION 2025

Article 1 : ORGANISATION

L'association Sacrée photo est fière de lancer la deuxième édition de son concours de Photo. Ce concours de photographie a pour objet principal de valoriser le patrimoine artistique, culturel et religieux chrétien, souvent méconnu ou ignoré ;

- il contribue à la diffusion de la culture visuelle, de l'histoire religieuse et de la symbolique artistique, en favorisant une meilleure compréhension d'un pan essentiel du patrimoine français (églises, processions, liturgie, rites, figures de saints...) ;
- le concours est ouvert à tous sans distinction de confession ni d'engagement religieux ;
- les œuvres sélectionnées donnent lieu à des expositions, publications, actions éducatives et solidaires, librement accessibles au public, notamment scolaire et associatif ;
- Les expositions des photos lauréates sont offertes à des centres d'insertion sociale

Article 2 : OBJECTIFS DU CONCOURS

Le concours photo a pour ambition de devenir un événement phare, une rencontre annuelle de premier plan permettant aux passionnés de photo de traiter des thèmes chrétiens, dans un esprit chrétien.

L'un des objectifs principaux est de promouvoir le Beau sous toutes ses formes : Vie de l'église, beauté de la Création, patrimoine, sacrements...

Le concours encourage également la pratique de la photographie et plus généralement de l'art et de la créativité. Il incite à regarder le monde autrement, à voir la beauté dans notre environnement immédiat avec un regard neuf et inspiré.

Article 3 : THÈME DE L'ÉDITION 2025

Le thème du concours photo pour l'année 2025 se décline en 5 catégories :

- Patrimoine : Cloches et clochers
- Sacrements : Mariage (en noir et blanc)
- Vie des paroisses : vie fraternelle et communautaire.

- Beauté de la création : Plantes et animaux de la Création
- Photo prise par smartphone : Pèlerinage.

Article 4 : CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

4-1 Participants : La participation au concours est gratuite et ouverte à tous, amateurs comme professionnels.

4-2 Lieu de prise des photos : en France ou tout autre pays.

4-3 Nombre de Soumissions : Chaque participant ne peut soumettre qu'une seule photo par catégorie.

4-4 Date de Soumission : Les participants peuvent envoyer leurs photos du 5 mars au 15 août 2025. Les dépôts doivent être réalisés avant le 15 août 2025 minuit (heure UTC/GMT) selon les modalités indiquées sur le site www.sacree-photo.fr et dans le règlement.

4-5 Ethique et démarche photographique

En participant à ce concours, le photographe s'engage à avoir un comportement respectueux ne portant atteinte ni aux lieux de culte ni aux personnes présentes sur place lors des prises de vue.

Le photographe déclare :

- être l'auteur de toute image et détenir les droits et les autorisations de diffusion sur son contenu
- avoir respecté toutes les réglementations en vigueur dans le pays et pour le lieu de prise de vue de l'œuvre présentée
- ne pas avoir eu recours à l'IA générative pour l'ajout ou la modification de contenu de l'œuvre présentée
- En cas de présence de personnes identifiables, le participant doit obtenir les autorisations nécessaires pour la diffusion publique des photos.

Les photos soumises ne doivent pas avoir été primées dans d'autres concours.

Article 4 : Modalités de Soumission

4-1 Plateforme de Soumission : Les photos doivent être soumises via le formulaire en ligne, disponible sur le site web sacree-photo.fr

Attention, en raison de contraintes organisationnelles, les photos transmises par d'autres voies ne seront pas acceptées.

4-2 Informations Obligatoires : Chaque soumission doit inclure les informations suivantes :

- Nom complet du participant.
- Titre de la photo.
- Brève description de la photo (lieu, contexte, intention artistique). 500 caractères.
- Coordonnées (e-mail, téléphone).
- Lien vers votre page Facebook, page Instagram (facultatif)

4-3 Critères Techniques à respecter :

- Résolution : Minimum 300 DPI pour les impressions.
- Dimensions : Minimum de 3000 pixels sur le plus grand côté.
- Format de Fichier : les photos doivent être soumises en format JPEG ou PNG
- Taille de Fichier : Maximum de 5 MB par photo.
- Métadonnées : Les photos doivent contenir des métadonnées EXIF.

Article 5 : Déroulement du Concours

5-1 La délibération du Jury aura lieu le samedi 13 septembre 2025 à Dole (39100).

5-2 Composition du Jury

Le jury sera composé de :

- Monseigneur Garin, évêque du diocèse de Saint-Claude.
- Jean-Christophe Ballot, photographe.
- Véronique Jacquier, Journaliste.
- Marie Babey, photographe.

5-3 Critères de Sélection :

- Respect du thème.
- Originalité et créativité.
- Composition et qualité technique.
- Éclairage et impact visuel.

Les photos doivent être des œuvres originales du participant, non manipulées ou générées par intelligence artificielle (IA). Les soumissions falsifiées seront disqualifiées.

Afin de vérifier l'authenticité des photos, le jury pourra demander aux participants des informations supplémentaires, tel que le fichier RAW original, et utiliser des outils de détection de manipulation d'image.

Seront disqualifiées toutes photos ne respectant pas le règlement.

5-4 Annonce des résultats et remise des prix : Les lauréats seront invités à découvrir les résultats et à retirer leur dotation à l'occasion de la cérémonie de remise de prix qui se tiendra le 11 novembre 2025 à l'église Saint Jean, à Dole.

Article 6 : PRIX

6-1 Prix pour le lauréat de chaque catégorie : 500 euros.

6-2 Exposition Itinérante : Les 5 premières photos sélectionnées par le jury ainsi que les secondes chaque catégorie seront présentées dans une exposition itinérante.

6-3 Chaque participant sera mis en avant sur les réseaux sociaux et le site sacree-photo.fr

Article 7 : DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

7-1 Droit de propriété intellectuelle de l'auteur de la photographie

En participant, l'auteur d'une photographie autorise la paroisse de Dole et le diocèse de Saint-Claude à reproduire et diffuser l'œuvre dans le seul cadre de la promotion du concours et de l'exposition qui en découlera.

Ceci inclut notamment :

- la promotion du concours sur Internet et dans la presse*
- la reproduction et la représentation des œuvres en vue d'expositions dans les diocèses et les paroisses de France.*
- la publication des œuvres sur les réseaux sociaux, le site de la paroisse et la revue l'Echo paroissial.*

Les photographies seront toujours créditées avec le nom des auteurs.

7-2 La participation à ce concours ne peut donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière.

7-3 *S'il entend renoncer à sa participation au concours, il appartient à l'auteur d'informer les organisateurs avant la date de délibération par le jury c'est-à-dire avant le 13 septembre 2025, afin que l'œuvre soit retirée de la sélection. Ce retrait ne pourra intervenir après l'impression ou la diffusion des supports de communication.*

Article 8 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de perte partielle ou totale des données numériques ou de l'annulation de ce concours si les circonstances l'imposaient. Les participants disposent d'un droit de retrait ou de rectification concernant leurs données personnelles. En participant à ce concours, l'auteur déclare accepter et respecter sans réserve le présent règlement par signature numérique lors de l'inscription en ligne.

Article 9 : DONNÉES PERSONNELLES / CONFIDENTIALITÉ

Les informations personnelles recueillies dans le cadre du concours sont confidentielles. L'organisateur du concours s'engage sur l'honneur à respecter les conditions légales de confidentialité applicables en France et à ne pas divulguer ces informations à des tiers.

Article 10 : CONTACT

Pour toute question relative au concours ou d'éventuelles difficultés techniques liées au dépôt des images, veuillez contacter l'équipe en charge de l'organisation à l'adresse : sacreephotos@lephoto.com